

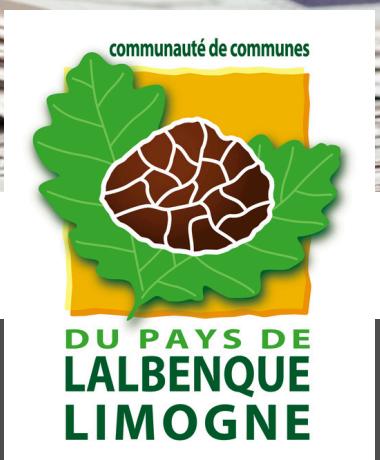


Communauté de Communes
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS DE LA CCPPL

Semaine du 16 juin au 22 juin 2025



Lalbenque. Les décisions du conseil communautaire



Jeudi 19 juin à 14 h 30 avait lieu une séance de la communauté de communes du Pays de Lalbenque/Limogne (CCPLL) salle JJ Chapou. Séance présidée par JC'Sauvier.

La convention cadre France Rénov'46 a été présentée. Le conseil départemental est engagé dans une politique volontariste de l'habitat de longue date. Il accompagne les projets des territoires et des ménages notamment au travers des politiques en faveur du logement qu'il copilote avec l'État, mais aussi grâce aux actions qu'il mène sur ses fonds propres (approuvées par les élus).

Le projet de construction de la maison de santé pluridisciplinaire à Limogne-en-Quercy est porté par la CCPLL. Avant de valider l'avant-projet définitif et de lancer les consultations d'entreprises, il est nécessaire pour la CCPLL de se rendre propriétaire du terrain afin de pouvoir déposer le permis de construire puis bâtir la MSP (acté). Le projet d'aménagement global du pôle de santé est porté par la commune de Limogne. Cet aménagement a été réalisé dans le cadre d'un lotissement composé de 4 lots.

PARUTION
22 JUIN 2025

LADEPECHE•fr

<https://www.ladepeche.fr/2025/06/22/les-decisions-du-conseil-communautaire-12778347.php>



S U I T E

Les élus ont ensuite abordé le dossier de l'ancienne trésorerie à Lalbenque. Ils ont acté la convention opérationnelle entre l'établissement public foncier d'Occitanie, la commune de Lalbenque et la CCPLL. Le Président rappelle la convention passée avec l'établissement public foncier (EPF). La CCPLL rappelle la vente du bâtiment de l'ancienne perception à la commune de Lalbenque, via l'EPF, pour un montant de 150 000 € (acté).

Le conseil a aussi voté la modification des modalités de mise à disposition des véhicules de la CCPLL ; la création de postes saisonniers afin de faire face au surcroît d'activité dans le cadre des périodes de fonctionnement des ALSH, dont essentiellement pendant la période estivale.

La gendarmerie est ensuite intervenue pour la présentation des informations afin de lutter contre les cambriolages de plus en plus fréquents.